

AquaBoreal inc.

Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité

No de dossier MELCCFP : 3211-15-022

RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES ISSUS DE LA CONSULTATION AUTOCHTONE



Numéro de projet CIMA+ : 07273

Mars 2025 - Émission 00

PR5.2 : Rapport principal (1 de 1)

501-1190B, rue de Courchevel, Lévis QC G6W 0M6 CANADA T 418 834-2273 F 418 834-3356

CIMA+

Équipe de réalisation

AquaBoreal inc.

Leopold Landry, cofondateur

Président

CIMA+ s.e.n.c.

Mathieu N. Desjardins, ing., PMP

Chargé de projet

Anne-Marie-Wagner, M. Sc. biogéo. env.

Responsable de l'étude d'impact sur l'env.

Stéphanie Lepage, ing.

Rédaction

Juliette Corriveau-Gascon, CPI, M. Sc.

Rédaction

Maude Charbonneau, CPI, M, Env.

Rédaction

Christophe Jenkins, M.Sc. LEED PA C+CB

Rédaction

Registre des émissions			
N° d'émission	Révisé par	Date	Description de l'émission
00	AR	2025-03-28	Version finale

Référence à citer

CIMA+, 2025. Réponses aux questions et commentaires issus de la consultation autochtone. Projet de construction d'une ferme piscicole terrestre à Baie-Trinité. AquaBoreal inc. Version finale (07273), 3 pages.

Propriété et confidentialité

À moins d'entente entre CIMA+ s.e.n.c. et son client à l'effet contraire, tous les documents, qu'ils soient imprimés ou électroniques, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont contenus, appartiennent exclusivement à CIMA+ s.e.n.c., laquelle réserve tous ses droits d'auteur. Toute utilisation ou reproduction sous quelque forme que ce soit, même partielle, pour des fins autres que le projet dans le cadre duquel les documents ont été préparés est strictement interdite à moins d'obtenir l'autorisation de CIMA+ s.e.n.c.

Table des matières

Questions.....	1
Commentaires.....	3

Questions

QC-Aut - 1 La principale préoccupation environnementale de la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam concerne la contamination potentielle du golfe du Saint-Laurent. Celle-ci est consciente du risque de rejet de produit chimique, d'excès de nutriments et de déchets dans l'eau ainsi que de l'impact dévastateur que pourrait avoir la propagation de parasites ou maladie sur la vie marine, les fonds marins et la diversité génétique de la faune ichtyenne. Bien qu'une majeure partie de l'eau utilisée soit recirculée et traitée, l'initiateur doit démontrer de quelle façon les rejets possibles de contaminants seront prévenus.

R-Aut-1 AquaBoreal inc. tient à rassurer la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam que toutes les eaux usées piscicoles (effluents) seront traitées avant d'être rejetées dans le golfe du Saint-Laurent. Il n'y aura pas de voies de contournement des eaux usées.

Les composantes de l'usine de traitement des effluents sont décrites dans le paragraphe « Usine de traitement des effluents » de la section 2.2.1.1 du rapport principal. Pour reprendre ici les éléments de cette section, voici les étapes de traitement :

- 1) Le **bassin d'homogénéisation** collectera l'ensemble des eaux usées piscicoles qui seront générées par le projet;
- 2) La **flottation à air dissous** est un procédé physicochimique de traitement des eaux usées qui permettra de récupérer la matière particulaire et la matière dissoute. Ce procédé nécessitera l'utilisation de produits chimiques conventionnellement utilisés en traitement des eaux usées municipales (alun). Ceux-ci permettront de maximiser la récupération de la matière particulaire et de la matière dissoute et ne se retrouveront pas dans les eaux traitées;
- 3) L'**ozonation** permettra de désinfecter les eaux traitées;
- 4) La **filtration mécanique** permettra de retenir davantage de matière particulaire. Les eaux de lavage seront retournées dans le bassin d'homogénéisation;
- 5) Finalement, les eaux traitées passeront par une **désinfection par rayonnement ultraviolet** avant d'être retournées dans le golfe du Saint-Laurent.

Les deux étapes de désinfection élimineront la propagation de parasites et de maladies dans le milieu récepteur.

Les boues générées par la flottation à air dissous passeront par une étape de **déshydratation**. L'eau qui en ressortira sera retournée dans le bassin d'homogénéisation.

Le MELCCFP a défini le concept d'objectifs environnementaux de rejet (OER). Selon le site du MELCCFP (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/oer/index.htm>) :

« Cette méthode permet de déterminer les concentrations et les charges de contaminants pouvant être rejetées dans un milieu aquatique sans compromettre les usages de l'eau. Ces concentrations et charges, appelées objectifs environnementaux de rejet ou OER, sont déterminées à partir des caractéristiques du milieu récepteur et du niveau de qualité nécessaire pour le maintien des usages de l'eau. Les OER permettent d'évaluer l'acceptabilité environnementale de rejets existants ou de rejets prévus et peuvent justifier des interventions supplémentaires ou des modifications de projets. »

AquaBoreal inc. a fait une demande d'OER le 4 février 2025. En date du 27 mars 2025, le MELCCFP n'avait pas donné de retour quant aux OER à respecter. Aqua Boréal inc. s'engage à respecter les OER en visant des rejets dans les normes acceptables établies par le MELCCFP, et ce, afin de protéger le milieu récepteur.

Par ailleurs, tel que soulevé par la communauté, la majeure partie de l'eau utilisée sera recirculée et traitée. Effectivement, moins de 1 % des besoins en eau seront prélevés et retournés dans le golfe du Saint-Laurent.

QC-Aut - 2 L'initiateur indique que la principale source potentielle de gaz à effet de serre (GES) de son projet lors de la phase d'exploitation sera reliée à l'utilisation potentielle de génératrices. Or, cette affirmation est remise en question par Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM) qui souligne l'absence de prise en compte d'autres facteurs, comme l'empreinte de la production de la nourriture pour les saumons. L'initiateur est invité à réviser son analyse afin de quantifier adéquatement les GES générés par l'exploitation d'une pisciculture terrestre.

R-Aut-2 Une étude de quantification des GES. Elle se trouve dans l'annexe G de la première série de questions de l'étude d'impact. Elle s'intéresse à la fois aux GES émis lors de la phase de construction et aux GES émis lors de la phase d'exploitation.

QC-Aut - 3 ITUM est préoccupé par un accident potentiel aux installations de l'initiateur qui pourrait entraîner la fuite de saumons d'élevage dans le milieu marin et leur reproduction avec des saumons sauvages. Bien que ITUM se dit en partie rassuré par les explications de l'initiateur, la communauté tient à ce que ce dernier puisse garantir dans le cadre de son projet que les mesures mises en place seront suffisantes pour éviter des impacts négatifs sur le saumon sauvage. Veuillez fournir des informations supplémentaires en lien avec cette préoccupation soulevée par ITUM.

R-Aut-3 À titre de complément à la section 10.3.1.1 de l'étude d'impact, plusieurs mesures seront mises en place pour empêcher toute fuite de saumons d'élevage dans l'environnement :

- Le transport des œufs sera effectué dans des camions et des contenants étanches. La livraison des œufs se fera exclusivement à l'intérieur des bâtiments. Aucune opération n'aura lieu à l'extérieur. En ce sens, les œufs ne pourront pas se retrouver dans l'environnement;
- Similairement au déchargement des camions, toute activité de transfert des œufs vers la zone d'incubation et d'écloserie sera réalisée à l'intérieur des bâtiments pour éviter tout risque d'échappement vers l'environnement;
- Tous les bassins d'élevage seront également situés à l'intérieur des bâtiments pour éviter l'échappement et la prédation;
- En cas de fuite dans les bassins d'élevage ou dans la zone d'incubation et d'écloserie, toutes les eaux seront récoltées par des drains de plancher, lesquels seront directement raccordés à l'usine de traitement des effluents;
- L'usine de traitement des effluents comportera une série d'équipements de traitement qui empêchera les poissons et les œufs d'atteindre le milieu récepteur :
 - Système de flottation par air dissous (DAF);
 - Ozonation;

- Filtres à tambour avec tamisage fin (0,04 mm);
- Traitement par UV.

Il est à noter qu'un œuf de saumon de l'Atlantique mesure généralement entre 5 et 7 mm (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, n.d.). En ce sens, dans l'éventualité où des œufs se retrouveraient dans l'usine de traitement des effluents, ceux-ci seraient facilement retenus par les filtres à tambour dont le tamisage est de 0,04 mm. De plus, une redondance est prévue en cas de bris d'équipement, ce qui implique qu'aucune eau non filtrée n'atteindra le milieu récepteur.

Les systèmes d'aquaculture en recirculation (RAS) à l'intérieur des bâtiments piscicoles seront également dotés de filtres à tambour avec tamisage fin, ce qui empêchera les poissons d'atteindre le milieu récepteur. Par ailleurs, les eaux de trop-plein des bassins d'élevage seront dirigées vers l'usine de traitement des effluents avant d'être rejetées à l'environnement;

Les poissons qui sortiront de la ferme piscicole seront tous éviscérés et transférés dans les camions à l'intérieur des bâtiments.

En considérant toutes ces mesures, le risque que des saumons ou des œufs se retrouvent dans le golfe du Saint-Laurent ou dans les cours d'eau à proximité est éliminé.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. n.d. Saumon de l'Atlantique. Consulté en ligne le 13 mars 2025 à :

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwieiNzNp4eMAXVbHDQIHd4FOG8QFnoECDEQAw&url=https%3A%2F%2Fwww2.gnb.ca%2Fcontent%2Fdam%2Fgnb%2FDepartments%2Fnrrn%2Fpdf%2Ffr%2FPech%C3%A9%2FSaumonDeLAtlantique.pdf&usg=AOvVaw2CSS7kAajyR9ZfFltCkh4i&opi=89978449>.

Commentaires

QC-Aut - 4 ITUM réitère son désir de collaboration avec l'initiateur en termes d'emploi et de projets visant la sauvegarde et la revitalisation du saumon. L'initiateur est invité à contacter la communauté afin de poursuivre ces discussions.